

3 minutes pour garder l'orthophonie en mémoire - édition 2020



Article 1 Le concours « 3 minutes pour garder l'orthophonie en mémoire » est organisé par la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (FNEO), c/o La FAGE, 79 rue Perier, 92120 MONTRouGE.

Article 2 Sont autorisés à concourir les étudiant.e.s en orthophonie de la promotion 2020, issus de tous les centres de formation que la FNEO représente. Les étudiants peuvent concourir seuls ou à deux selon la façon dont ils ont réalisé leur mémoire. Tous les types de mémoires peuvent être présentés. La participation est gratuite.

Article 3 Par la soumission d'une candidature, les candidats acceptent les termes du présent règlement.

Article 4 Pour concourir, les candidats devront se préinscrire avant le 10 juillet 2020 sur le site de la FNEO. Ils devront ensuite faire parvenir à la FNEO leur vidéo de 3 minutes maximum, au format 16:9 (qualité minimale 960x540), avec l'extension ".mp4" avant le 31 août 2020. La proposition devra respecter le cahier des charges suivant :

- Être didactique et compréhensible par le grand public,
- Présenter une étude menée dans le cadre du mémoire de fin d'études ou du des candidats,
- Montrer l'apport leur étude pour la profession et/ou les patients,
- Respecter la notion d'éthique lors de la présentation de pathologies,
- Élargir l'accessibilité de la vidéo en la sous-titrant.

Article 5 Les candidats autorisent la FNEO à diffuser et exploiter leur vidéo à des fins non commerciales.

Article 6 Trois lauréats (premier, deuxième et troisième prix) seront désignés par un jury dont la composition est la suivante :

- Un étudiant en orthophonie
- Un étudiant en dehors du champ de la santé
- Un représentant de la FAGE

- Un orthophoniste
- Un orthophoniste chercheur représentant l'UNADREO
- Un médecin généraliste
- Un médecin spécialiste
- Un professionnel en dehors du champ de la santé
- Un lycéen
- Un retraité
- Un/des « membre(s) invité(s) »

Le jury sera présidé par la Vice-Présidente en charge de la Recherche de la FNEO. Elle n'aura pas le droit de vote mais aura pour rôle d'animer les délibérations et de trancher si la situation l'exige.

Article 7 Un « prix du public » sera remis à la candidature qui aura été la plus plébiscitée par les internautes lors d'un vote en ligne qu'organisera la Vice-Présidente en charge de la recherche de la FNEO. Une vidéo ne peut pas obtenir un prix du jury et le prix du public. Dans le cas où une vidéo se verrait plébiscitée par le jury et par le public, elle remporterait le prix du jury quelle que soit sa nature (premier, deuxième ou troisième prix du jury). Le prix du public serait donc attribué à la vidéo suivante ayant eu le plus de votes des internautes, sous réserve qu'elle ne reçoive pas de prix du jury non plus.

Article 8 Les quatre gagnants se verront remettre leurs prix lors du 18ème Congrès National de la FNEO, en octobre 2020 à Nancy. Leur trajet leur sera remboursé sous certaines conditions. Les modalités de remboursement leur seront communiquées en amont par la trésorière de la FNEO.

Article 9 En cas de trop forte participation (plus de 10 candidatures), une présélection de 10 vidéos sera effectuée par le Bureau National (BN) de la FNEO, avant présentation au jury. Le BN veillera à ce que la sélection donne un aperçu aussi large que possible de l'orthophonie et de la formation initiale, et prendra en compte les critères suivants :

- Accessibilité de la vidéo au grand public,
- Pertinence de la problématique et de sa présentation,
- Originalité de la vidéo,
- Lisibilité et compréhensibilité de la vidéo.

CONTACTS

Emma BRETON

Présidente

presidente.fneo@gmail.com

06.99.63.01.11

Anne-Caroline PRIGENT

Vice-Présidente en Charge de

la Recherche

vp.recherche.fneo@gmail.com

06.87.07.89.87